

AMUNDI GLOBAL CORP SRI 1-5Y - IE

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2022

OBLIGATAIRE ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **1 078,90 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **30/06/2022**
 Actif géré : **406,25 (millions EUR)**
 Code ISIN : **LU1525413255**
 Code Bloomberg : **ABUCIEC LX**
 Indice de référence :
**100% BLOOMBERG MSCI GLOBAL CORPORATE
 ESG SUSTAINABILITY SRI 1-5 YEAR**
 Eligibilité : -

Objectif d'investissement

Cet ETF a pour objectif de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice Bloomberg MSCI Global Corporate ESG Sustainability SRI 1-5 Year à la hausse comme à la baisse.

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

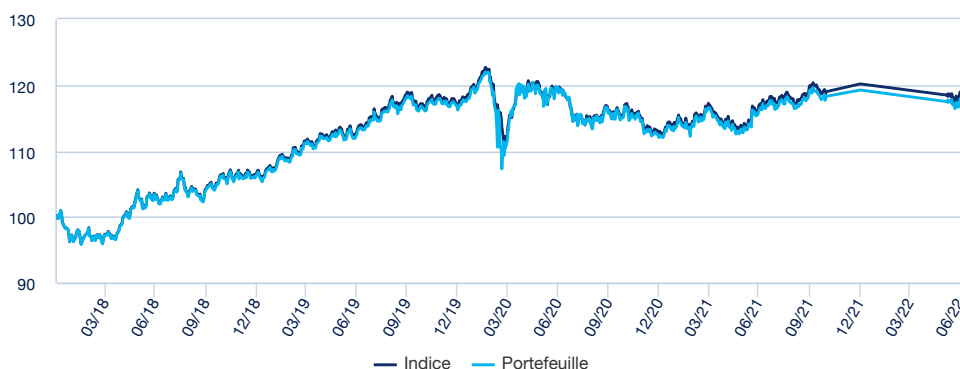
▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculée et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	5,68%	8,15%	7,44%
Volatilité de l'indice	5,56%	6,57%	6,43%
Tracking Error ex-post	1,06%	4,77%	3,69%
Ratio de Sharpe	0,40	0,25	0,31
Ratio d'information	-0,24	-0,03	-0,05

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Le Ratio de Sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

	Portefeuille
Sensibilité ¹	2,63
Notation Moyenne ²	BBB+
Taux de rendement	3,92%

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/05/2022	31/03/2022	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2017	07/12/2016
Portefeuille	-1,09%	-0,14%	0,92%	1,51%	5,35%	12,37%	7,89%
Indice	-1,01%	-0,13%	1,09%	1,70%	5,81%	13,47%	9,49%
Ecart	-0,07%	-0,01%	-0,17%	-0,19%	-0,47%	-1,10%	-1,60%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
Portefeuille	6,08%	-3,25%	9,73%	5,47%	-10,25%
Indice	6,36%	-3,27%	10,00%	5,76%	-9,93%
Ecart	-0,28%	0,02%	-0,27%	-0,30%	-0,32%

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Nombre de valeurs du portefeuille : 1727

OBLIGATAIRE



Stéphanie Pless
Responsable Gestion Indicielle
Obligataire



Fadil Hannane
Gérant de portefeuille principal



Fabrice Degni Yace
Gérant suppléant

Commentaire de gestion

Les marchés du crédit ont souffert en juin, alors que les discussions sur une éventuelle récession ont dominé le débat. Le manque de confiance des consommateurs, la faiblesse des indices PMI et la lecture finale du PIB américain du premier trimestre 2022, qui, à -1,6 %, a révélé une contraction plus prononcée que prévu initialement, ont confirmé que l'économie risque de souffrir des hausses de taux très rapides. L'incertitude sur le marché s'est traduite par de fortes variations des taux souverains, mais aussi par un élargissement significatif des spreads de crédit. Dans ce contexte, nous avons assisté à un nombre important de nouvelles émissions, les entreprises souhaitant renforcer leurs liquidités en prévision d'un éventuel ralentissement. Les primes de nouvelles émissions ont atteint en moyenne 20 points de base, soit leur niveau le plus élevé depuis mai 2020. La liquidité du marché s'est tarie, les écarts entre les offres et les demandes s'étant considérablement élargis.

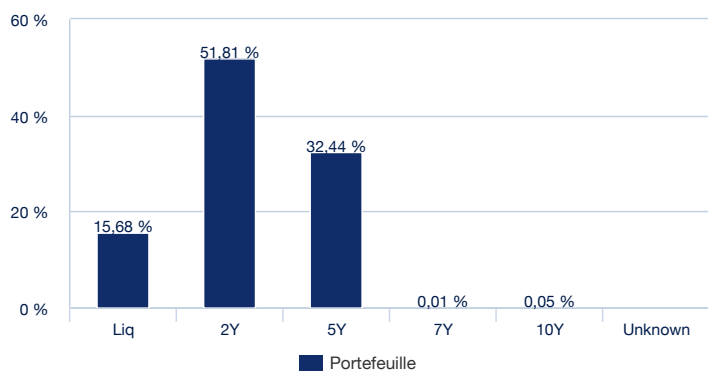
Dans ce contexte, les rendements totaux du marché Euro IG pour le mois de juin se sont établis à -3,49 %, confirmant une série ininterrompue de pertes depuis décembre de l'année dernière. La performance excédentaire par rapport aux bons du Trésor de durée équivalente s'est établie à -2,47 %. Les rendements souverains ont contribué à la baisse, car ils n'ont pas montré de direction claire tout au long du mois, mais l'ont terminé généralement en hausse. Les spreads de crédit se sont élargis de 56 points de base pour atteindre 218 points de base, leur niveau le plus élevé depuis avril 2020. Les obligations à bêta élevé et les obligations moins bien notées ont sous-performé le reste du marché, les hybrides d'entreprise, le haut rendement européen et les AT1 bancaires affichant respectivement -7,31 %, -6,85 % et -5,91 %.

Au niveau sectoriel, il n'y a pas eu de grand gagnant, à l'exception des banques seniors, qui ont affiché une performance légèrement supérieure relativement au reste du marché, à -2,88 %. Sur la courbe, les spreads se sont élargis dans un mouvement parallèle.

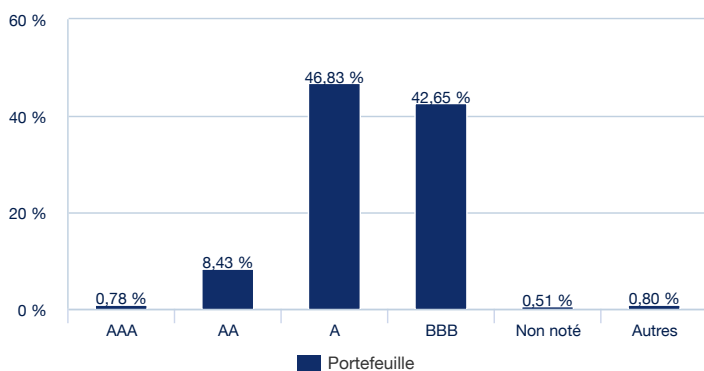
Ce portefeuille est géré de manière indicielle par rapport à l'indice Bloomberg MSCI Global Corporate ESG Sustainability SRI 1-5 Year. Nous réduisons au maximum l'exposition relative en sensibilité entre le portefeuille et son indice, en investissant sur un nombre de titres restreint, permettant d'assurer un risque minimal. Des différences de performance entre l'indice et le portefeuille peuvent être due au swing price.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

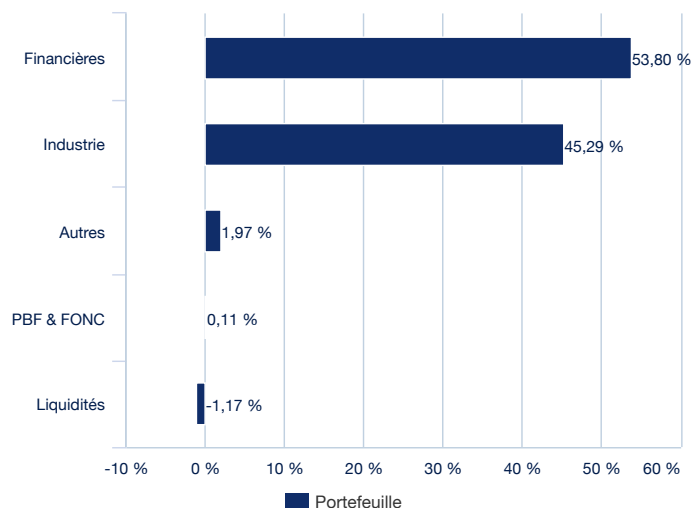
Par maturité (source : Amundi)



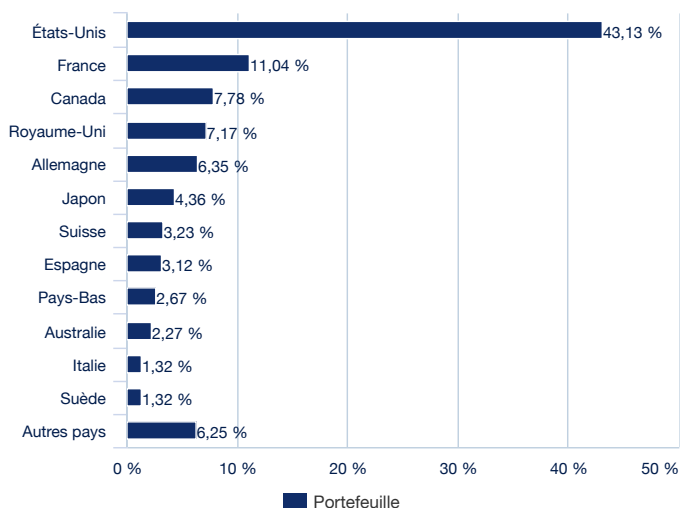
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	SICAV
Droit applicable	de droit Luxembourgeois
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Date de création de la classe	29/11/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1525413255 (D) LU1525413339
Code Bloomberg	ABUCIEC LX
Souscription minimum: 1ère / suivantes	500000 Equivalent en EUR de USD / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 14:00
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais Gestion Financière Direct	0,10% TTC
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,20% (prélevés) - 30/09/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	4 ans
Historique de l'indice de référence	29/10/2021: 100.00% BLOOMBERG MSCI GLOBAL CORPORATE ESG SUSTAINABILITY SRI 1-5 YEAR 29/11/2016: 100.00% BLOOMBERG US CORPORATE 1-5 YR BBB
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J+2
Date de valeur souscription	J+2
Particularité	Non
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.